

Fédération  
Commerce  
Services

la **cg**t

CAMPAGNE

**TPE**

**DÉTAILLANTS  
CHAUSSURES**

**Pour mes droits,  
pour mon salaire  
et mes conditions de travail**

**du 25 novembre au 9 décembre 2024**





**POURQUOI  
ADHÉRER**

**À LA  
CGT ?**

Vous travaillez dans le commerce, l'hôtellerie/restauration ou dans une entreprise de services d'une des 49 branches professionnelles couvertes par notre Fédération ?

**ÉLECTIONS TPE**

## **Votre choix compte : Votez CGT !**

Salarié-e-s détaillants en chaussures, que vous soyez salarié d'une grande enseigne, d'une petite, ou même d'une franchise vous avez tous les mêmes droits : **Le premier est celui de vous syndiquer.**

En adhérant à la CGT, vous rejoignez un syndicat de lutte, qui vous forme et vous informe.

La multitude de restaurants de petite taille a pour conséquence d'isoler les salariés les uns des autres, ignorant souvent leurs droits les plus élémentaires.

La CGT, syndicat de proximité, rassemble les salariés et les renseigne sur tous leurs droits.

- Pourquoi êtes-vous toujours laissés pour compte ?
- Pourquoi les salariés des grands groupes bénéficient-ils du 13<sup>ème</sup> mois et pas vous ?
- Pourquoi les salariés des grands groupes sont-ils payés au-dessus du minima et pas vous ?
- Pourquoi n'auriez-vous pas les mêmes droits que les autres ?

### **Les enjeux**

Tous les 4 ans, une élection nationale est organisée pour mesurer la représentativité des syndicats dans les petites entreprises et dans le secteur de l'emploi à domicile.

C'est le résultat de cette élection qui va permettre à la CGT de désigner ses représentants au sein des commissions paritaires et de négociation collective.

Il contribuera également à désigner les conseillers prud'homaux dans l'ensemble des départements.

La CGT, c'est un syndicalisme de proximité, à l'écoute et doté d'un solide réseau inter-professionnel.

Être informé, accompagné, représenté devant toutes les instances, c'est important (prud'hommes, Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale, ...), des centaines de militants participent activement à la défense de vos intérêts au quotidien.



**1****UN MÉTIER  
D'UTILITÉ  
INDÉNIABLE****Entreprises**

2480 entreprises dont 94% avec 58% des entreprises ont 1 ou 2 salariés. La moyenne des salariés par entreprise de la branche est de 3,3 salariés.

73% des entreprises ont un seul magasin et 11% ont 3 ou plus.

1170 magasins sont sans salarié.

L'île de France concentre près d'un quart des salariés suivie par les quatre régions du Sud (9% respectif pour Auvergne Rhône-Alpes, PACA, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine)

32% de chefs d'entreprises envisagent de cesser l'activité d'ici 3 ans.

**Transition numérique**

72% des entreprises sont présentes sur internet dont 18% des entreprises présentes sur les réseaux sociaux y font de la vente

**2****DONNÉES  
SOCIALES**

La branche compte 9200 salariés dont 69% de salariés, 9% de dirigeants salariés et de 2% de conjoints collaborateurs, 20% de dirigeants non-salariés.

42% des salariés ont 50 ans et plus mais 25% des salariés dans l'ensemble ont moins de 30 ans soit 1720 femmes et 566 hommes de moins de 30 ans.

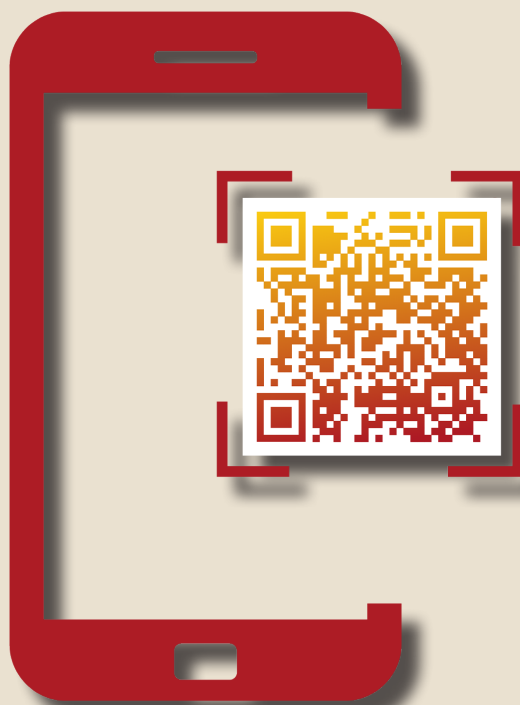
32% des salariés dans l'ensemble sont des employés et 40% des salariés ont 4 ans ou moins d'ancienneté.

84% des salariés dans la branche sont dans la famille de métier Vente avec 86% des femmes et 14% d'hommes.

Les mouvements de personnel en 2021 sont de 9% de départs : 58% de fin de CDD dont 45% de fin de CDD pour surcroît d'activité, 14% de rupture conventionnelle, 10% départ en retraite, 7% de départ pendant la période d'essai, 7% démission et 3% de licenciement.

**Les données clés de la branche  
au 31 décembre 2021**

- 2480 entreprises avec 94% de très petites entreprises employant au moins un salarié
- 3330 magasins (60 magasins fermés depuis 2021)
- 9200 salariés
- 85% de femmes – 15% d'hommes
- 81% en CDI et 70% à temps plein
- 9% en CDD et 10% en alternance

**Connais-tu tes droits ?**

